



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE LA GESTION DES PÊCHES

Première session

15-18 janvier 2024

AMÉLIORER L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA FAO CONCERNANT L'ÉTAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS LE MONDE: INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR L'INDICE FAO DE L'ÉTAT DES STOCKS

Résumé

Le présent document porte sur les éléments essentiels concernant la mise à jour de l'indice de l'état des stocks publié tous les deux ans dans le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (SOFIA). L'Organisation a revu l'approche élaborée dans les années 1970 de façon à la rendre plus transparente, plus représentative et plus participative au moyen d'une série d'ateliers techniques organisés au niveau des zones de la FAO. Les améliorations suivantes ont été apportées: i) actualisation et extension de la liste des stocks suivis; ii) amélioration du processus de recueil de données et d'informations; iii) amélioration de la méthode et du processus de catégorisation de l'état des stocks; iv) amélioration du processus de compte rendu. Nous illustrons ici les progrès accomplis quant à cette nouvelle approche pendant l'année écoulée et présentons un plan en vue de l'achèvement de sa mise en œuvre d'ici à 2025.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- examiner et faire siennes les mises à jour méthodologiques concernant l'estimation de l'état des stocks, et formuler des observations à ce sujet;
- souscrire à la proposition de calendrier pour la publication.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. Rishi Sharma

Fonctionnaire chargé des ressources halieutiques

Courriel: Rishi.Sharma@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Depuis 1971, la FAO publie régulièrement des analyses de l'état des stocks halieutiques exploités¹, notamment des mises à jour succinctes présentées dans sa publication phare intitulée *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*². Afin de favoriser la cohérence et la comparabilité dans le temps, ces analyses se fondent sur une liste fixe de stocks suivis (qui représentent plus de 70 pour cent des débarquements de poissons mondiaux) ainsi que sur un processus et une méthode qui n'ont subi que de très légères modifications depuis le début de la série³.

2. Cependant, le secteur halieutique est aujourd'hui sensiblement différent de ce qu'il était dans les années 1970. Premièrement, les espèces dominantes, les stocks et les modes d'exploitation ont changé. Deuxièmement, les outils et les critères utilisés pour estimer et présenter les éléments sur la durabilité à l'échelle mondiale évoluent constamment, notamment compte tenu de la nécessité d'accroître la transparence et l'utilisation des connaissances locales. Troisièmement, les membres de la FAO ont apporté des améliorations techniques et institutionnelles considérables pour évaluer rigoureusement l'état de nombreux stocks exploités, dont certains ne figurent pas sur la liste originale des stocks suivis. Enfin, quatrièmement, dans le cadre du suivi de l'indicateur 14.4.1 des objectifs de développement durable (ODD), il a été établi des processus de suivi parallèles qu'il serait utile de relier. Par conséquent, la FAO estime que le moment est opportun pour effectuer une mise à jour méthodologique de façon à estimer l'état des stocks mondiaux de poissons et à en rendre compte d'une manière qui soit davantage en accord avec les initiatives nationales de communication d'informations sur les ODD et grâce à une participation d'experts élargies et à une transparence renforcée, tout en maintenant l'intégrité des séries chronologiques, qui est un aspect crucial.

II. NOUVEAU PROCESSUS DE SUIVI DE L'ÉTAT DES STOCKS

3. En 2021, la FAO a amorcé un processus de réflexion sur d'éventuelles mises à jour de la méthode utilisée pour produire les analyses concernant l'état des ressources halieutiques dans le monde. La première étape a notamment consisté à élaborer et utiliser un outil unique normalisé pour classer l'état des stocks, principalement à partir des débarquements officiels. Toutefois, les essais ont montré que cette méthode ne pouvait s'appliquer qu'au nombre extrêmement limité de stocks pour lesquels des informations sur les débarquements et des données accessoires de bonne qualité sont disponibles. Pendant cette première phase, il est apparu clairement que, outre les mises à jour méthodologiques, le processus devait encourager la transparence, faciliter l'adhésion des acteurs nationaux et régionaux et favoriser l'harmonisation avec les autres initiatives connexes comme le suivi de l'indicateur 14.4.1 des ODD par les membres de la FAO. La méthode actualisée permettra toujours d'établir l'indice de l'état des stocks au niveau mondial et dans les zones de pêche régionales de la FAO, où il existe des lacunes dans les connaissances sur l'état des stocks en raison de capacités d'évaluation limitées et où ces lacunes peuvent être comblées progressivement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Quatre activités parallèles seront mises en œuvre, tel qu'expliqué ci-dessous.

Examen de la liste de référence des stocks

4. Bien que la liste originale des stocks convenue dans les années 1970 (dénommée ci-après «la liste de référence») soit relativement exhaustive, il est temps de la réviser pour chaque région de sorte que l'indice soit calculé à partir d'un ensemble plus représentatif de stocks qui reflète le contexte social, économique et écologique actuel des pêches dans différentes parties du monde. Ce processus de collecte d'informations a été mené en pleine concertation avec les organes nationaux et régionaux chargés des pêches et les autres institutions concernées. Il comprend des critères clairs qui permettent de déterminer quels stocks inclure dans les listes de référence. Ces critères sont les suivants: a) stocks faisant l'objet

¹ Gulland, J. A. 1971. *The fish resources of the ocean*. West Byfleet, Royaume-Uni, Fishing News Books. 255 pages.

² <https://www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf>

³ <https://www.fao.org/fishery/en/publications/45897>.

d'un rapport d'évaluation officiel; b) stocks inclus dans les rapports nationaux sur l'indicateur 14.4.1 des ODD; c) stocks revêtant une importance au niveau national ou régional, comme en témoigne le volume actuel et passé des débarquements; et d) autres stocks, choisis pour améliorer la représentativité de la liste en tant qu'échantillon sélectionné parmi tous les stocks de poissons exploités dans chaque zone de pêche. Les stocks inscrits sur les listes de référence correspondront autant que possible aux unités de gestion ou aux unités opérationnelles en vigueur, ce qui renforcera les liens entre l'indice FAO et les initiatives d'évaluation et de gestion menées à l'échelon national ou régional.

Amélioration du processus de collecte de données et d'informations

5. La collaboration avec les institutions nationales et régionales chargées des pêches a été intensifiée en vue de réunir les données et les informations servant à déterminer la catégorisation des stocks, de mettre en place et d'alimenter une base de données utilisée pour opérer des déductions, et de renforcer la légitimité du processus. Le renforcement des capacités aux niveaux national et régional représentera un volet non négligeable de cette approche, conformément à la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture⁴, émise par le Comité des pêches en 2021.

Amélioration du processus de classification des stocks

6. L'approche normalisée pour la classification des stocks dans les trois catégories actuelles fondées sur la situation d'exploitation⁵ – i) surexploité; ii) exploité au niveau durable maximal; ou iii) sous-exploité – sera maintenue, mais elle sera plus clairement décrite et communiquée. La qualité et la disponibilité des données et des informations seront classées en trois niveaux, ce qui permettra de prendre des décisions au sujet de la méthode à utiliser pour déduire l'état des stocks: niveau 1 – Des évaluations classiques des stocks sont disponibles et jugées fiables. L'état des stocks qui relèvent de cette catégorie sera estimé directement à partir des évaluations nationales ou, le cas échéant, régionales; niveau 2 – Aucune évaluation officielle et fiable des stocks n'est disponible, mais il existe des données sur les prises accompagnées d'informations supplémentaires pertinentes et de bonne qualité qui peuvent servir à déduire l'état des stocks. L'état des stocks entrant dans cette catégorie sera estimé à partir de modèles de type «production» adaptés à un contexte où les données sont limitées⁶; et niveau 3 – La quantité, le degré de détail et/ou la qualité des données ne sont pas suffisants pour que l'on puisse adopter les mêmes approches qu'au niveau 1 ou 2. L'état des stocks dans cette catégorie sera déterminé selon l'approche dite de la «force probante»⁷, associée à un processus rigoureux d'examen par des pairs. Chaque stock se verra assigné à l'un des niveaux au moyen d'une grille de décision claire, et le processus sera mené dans un cadre transparent et solidement étayé, qui permettra d'opérer des choix et de formuler des hypothèses, de faire procéder à un examen par des pairs et d'effectuer les futures révisions en toute transparence.

Amélioration du processus de communication des résultats d'analyse

7. Deux activités principales seront menées en vue d'améliorer le processus de compte rendu: 1) chaque évaluation sera minutieusement étayée, les données obtenues, les indicateurs utilisés et la justification du classement seront indiqués. Ces données seront stockées et accessibles au moyen des systèmes de données de la FAO et 2) de nouveaux processus et une représentation visuelle des résultats, reposant sur les avancées récentes en matière de communication, seront adoptés.

8. L'état des stocks continuera d'être indiqué dans le rapport SOFIA, à la fois au niveau mondial et pour chacune des zones de pêche de la FAO.

⁴ <https://www.fao.org/3/cb3767fr/cb3767fr.pdf>.

⁵ <https://www.fao.org/3/i2389e/i2389e.pdf>.

⁶ <https://doi.org/10.3390/su13116101>.

⁷ L'approche axée sur la force probante est une démarche de haut niveau qui favorise la prise de décisions fondées sur des éléments factuels. https://daff.ent.sirsidyntix.net.au/client/en_AU/search/asset/1027248/12.

III. FEUILLE DE ROUTE ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

9. Les activités présentées ci-dessus sont en cours de mise en œuvre, en trois phases consécutives, et comprennent les volets suivants:

10. **Phase 1 (premier trimestre 2021 – deuxième trimestre 2022):** La méthode actualisée et les éléments destinés à l'étayer, ainsi que des processus transparents et reproductibles pour l'appuyer, ont été élaborés. Produits: a) deux documents techniques justifiant la nécessité de disposer de données de meilleure qualité pour ce processus et décrivant l'approche à suivre^{8,9}; b) un document technique complet (interne) décrivant en détail comment appliquer la nouvelle méthode. Ces activités ont été menées à bien: des documents internes ont été établis pour la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI).

11. **Phase 2 (troisième trimestre 2021 – deuxième trimestre 2023):** phase pilote, pendant laquelle la méthode élaborée lors de la phase 1 a été affinée et mise à l'essai dans quatre régions (zones 31, 34, 41 et 57) pour lesquelles on disposait, au niveau local et par l'intermédiaire d'un expert local, des informations et des compétences adéquates. Produits: quatre documents techniques régionaux présentant et expliquant en détail la méthode révisée, dressant la liste des stocks concernés, par niveau, et indiquant les résultats de la nouvelle évaluation de l'état des stocks. Il existe des projets de rapport pour les quatre zones concernées et les résultats sont mentionnés dans ce document.

12. **Phase 3 (troisième trimestre 2023 – quatrième trimestre 2025):** phase de plein déploiement, qui consiste à mettre en œuvre la méthode dans toutes les zones de pêche de la FAO et à produire un ensemble complet d'indicateurs. Produit: Une nouvelle édition actualisée du document technique de la FAO sur l'état des ressources halieutiques dans le monde sera publiée en 2025. L'indice amélioré sera mis à jour tous les deux ans, à compter de l'édition 2026 du rapport SOFIA.

13. Afin de renforcer la légitimité du processus et l'adhésion à celui-ci, la FAO fait actuellement tout son possible pour faire participer les spécialistes des pêches de ses bureaux décentralisés et les institutions nationales et régionales de gestion des pêches à l'ensemble de la démarche. Cela a abouti à i) un cadre coordonné et viable de collecte et de traitement des informations pour le suivi de l'indice de l'état des stocks et de l'indicateur 14.4.1 des ODD; ii) un programme visant le renforcement des capacités au sein des institutions chargées des pêches dans les États membres s'agissant de recueillir, de gérer et de traiter des données et des informations afin d'évaluer la situation des pêches et l'état des stocks et d'en rendre compte; et iii) un portail transparent indiquant toutes les données et informations utilisées, ainsi que la justification des classements obtenus, de manière à faciliter l'examen par des pairs, un accès ouvert, la révision et le contrôle dans le cadre du processus d'estimation de l'état des stocks dans chaque région.

IV. RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA PHASE PILOTE

14. En 2023, l'approche actualisée a été mise à l'essai dans quatre zones de pêche principales de la FAO (31, 34, 41 et 57) et une analyse préliminaire a été réalisée dans deux autres (37 et 51). Les résultats ont été comparés à ceux présentés dans le SOFIA 2022 (état des stocks en 2019). Comme le montrent le tableau 1 et la figure 1, les écarts avec l'évaluation précédente, qui reposait sur la méthode actuelle, sont variables d'une zone à l'autre: les stocks surexploités sont passés de 39,3 à 40 pour cent dans la zone 41, de 37 à 32 pour cent dans la zone 31, de 34 à 29 pour cent dans la zone 57, et de 40 à 49 pour cent dans la zone 34. Les pourcentages correspondant aux deux autres catégories (stocks sous-exploités et stocks exploités au niveau durable maximal) ont légèrement évolué, mais leur somme est demeurée relativement stable entre l'ancien indice et le nouveau.

⁸ <https://doi.org/10.1111/faf.12593>.

⁹ <https://doi.org/10.3390/su13116101>.

15. Dans les régions où le nombre de stocks évalués est faible, l'ajout de stocks peut avoir un effet considérable. Le nombre de stocks évalués est passé de 39 à 99 dans la zone 31 et de 39 à 335 dans la zone 57, par exemple. Dans ces deux zones, des stocks plus petits qui revêtent une importance régionale et sont exploités de manière durable (ou sous-exploités) sont ajoutés. Ainsi, un même nombre de stocks surexploités représente actuellement une part plus faible de l'ensemble des stocks évalués.

16. Dans les zones 41 et 34 également, le nombre de stocks évalués a considérablement augmenté. Dans la zone 41, le nombre de stocks évalués est passé de 14 à 68, mais le pourcentage de stocks surexploités a très peu évolué. En revanche, de nouveaux stocks ont été ajoutés, dans la catégorie «sous-exploités». Dans la zone 34, le nombre de stocks évalués est passé de 36 à 135, et une grande partie d'entre eux étaient surexploités ou sous-exploités, ce qui a modifié la répartition des stocks dans les trois catégories. L'analyse réalisée dans les zones 34 et 41 a fait participer un nombre sensiblement plus élevé d'experts régionaux, et l'adhésion dans la région était globalement plus forte. Vous trouverez des informations détaillées au tableau 1 et à la figure 1, ci-dessous.

Tableau 1: Comparaisons entre la méthode actuelle (état des stocks en 2019, SOFIA 2022) et la méthode actualisée dans les régions pilotes de la FAO

Zone	Nombre de stocks – approche actuelle	Nombre de stocks – approche mise à jour	Indice actuel de l'état des stocks (SOFIA 2022)						Indice actualisé de l'état des stocks					
			Exploités au niveau durable maximal			Non surexploités			Exploités au niveau durable maximal			Non surexploités		
			Sous-exploités		Surexploités	Sous-exploités		Surexploités	Sous-exploités		Surexploités	Sous-exploités		Surexploités
37*	30	158	2 %	34 %	63 %	37 %	63 %	0 %	32 %	67 %	33 %	67 %		
31	39	99	8 %	55 %	8 %	62 %	38 %	14 %	54 %	32 %	68 %	32 %		
41	15	68	0 %	60 %	0 %	60 %	40 %	10 %	51 %	39 %	61 %	39 %		
34	36	135	8 %	52 %	0 %	60 %	40 %	15 %	36 %	49 %	51 %	49 %		
51*	30	298	0 %	62,5 %	37,5 %	62,5 %	37,5 %	22 %	47 %	30 %	70 %	30 %		
57	39	335	10 %	55 %	35 %	65,3 %	34,7 %	33,5 %	37,5 %	28,9 %	71 %	29 %		
Total	189	1 093												

* Analyse préliminaire

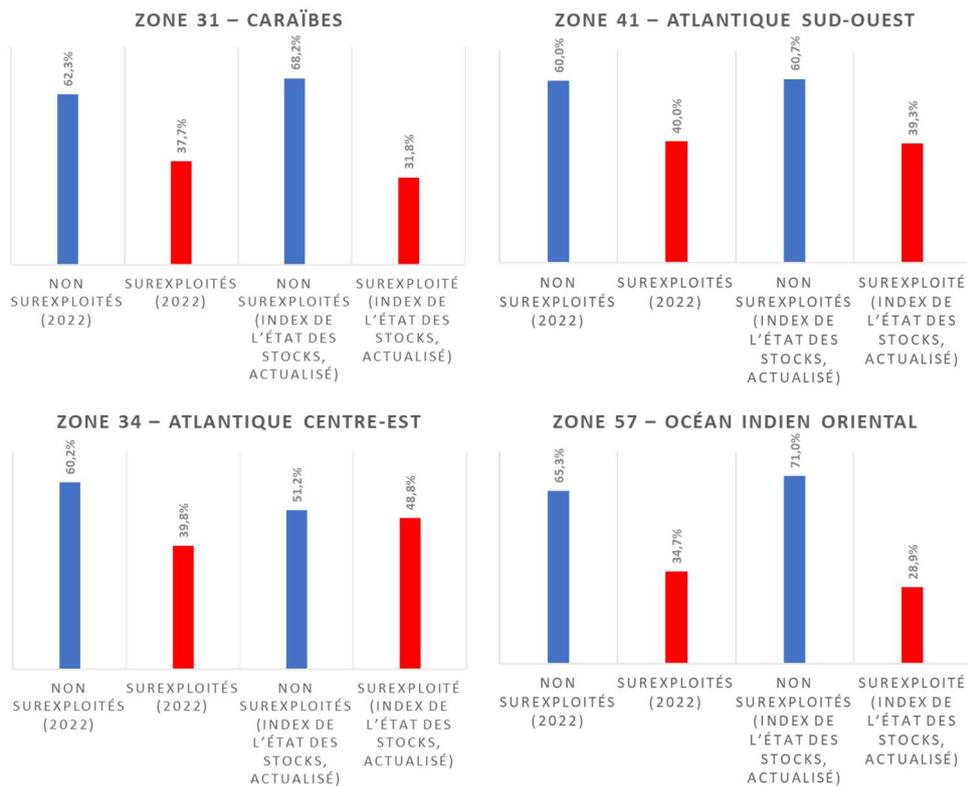


Figure 1: Comparaisons relatives à l'indice de l'état des stocks entre l'approche actuelle et l'approche mise à jour pour les quatre zones de la FAO où l'analyse a été achevée (zones 31, 34, 41 et 57)

V. CONCLUSION

17. S'agissant des mises à jour méthodologiques proposées, il convient de noter les points suivants:

- La méthode actualisée est plus transparente et plus reproductible car toutes les données utilisées pour l'analyse seront archivées dans une base de données.
- Pour les stocks de niveau 1, le classement est basé sur des évaluations nationales ou régionales officielles des stocks et, pour le calcul de l'indice FAO, aucun changement ne sera apporté à l'état des stocks indiqué dans ces évaluations.
- Le processus est fortement participatif. Ainsi, 63 pays y ont participé et environ 250 scientifiques ont contribué à la phase pilote dans les six zones de la FAO où la nouvelle méthode a été introduite.
- Le déploiement de cette approche permettra aux pays de participer à l'estimation de l'indice de l'état des stocks en renforçant les capacités en matière d'évaluation dans ce domaine. Au fil du temps, l'indice actualisé de l'état des stocks s'alignera sur les efforts nationaux déployés pour rendre compte de l'indicateur 14.4.1 des ODD.
- Cette approche appuiera et orientera le renforcement des capacités et pourra aboutir à une amélioration des données sur les pêches et du programme d'évaluation, au service des plans locaux et régionaux de gestion des pêches.